

Le Mont, le 6 juin 2016

AU CONSEIL COMMUNAL

DE ET A

1052 LE MONT

N/réf. : 022/svarr

Affaire traitée par M. Sébastien Varrin

Rapport de Gestion 2015 - Préavis No 03/2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Réunie en séance hebdomadaire le lundi 6 juin écoulé, la Municipalité a pris connaissance du Rapport déposé par la Commission de gestion au sujet du Rapport de Gestion 2015 de la Municipalité, objet du Préavis No 03/2016.

Se référant aux dispositions de l'art. 92 du Règlement du Conseil communal du 16 mars 2015, la Municipalité a pris acte des constats formulés sous divers chapitres du Préavis et se propose d'apporter quelques précisions, voire de répondre plus précisément aux demandes de dite Commission, soit :

- ***Administration générale – L'administration communale doit rester ouverte durant les jours non fériés du calendrier. Quelles sont les mesures prévues pour pallier à ce problème ?***

Depuis quelques années, la Municipalité accorde au personnel communal un congé de fin d'année, en plus des quatre semaines annuelles de vacances prévues par les Statuts du personnel. Cela a pour conséquence que l'administration communale est effectivement fermée durant une période qui comprend une partie de jours non fériés. En 2015, cette période s'est étendue du vendredi 18 décembre 2015 à 16h30 au lundi 4 janvier 2016 à 8h30. En 2016, compte tenu du calendrier, le congé, d'ores et déjà annoncé au personnel, ira du vendredi 23 décembre à 16h30 au mardi 3 janvier 2017 à 8h30.

Toutefois, la Municipalité est consciente du problème soulevé par la Commission de gestion et peut d'ores et déjà annoncer que son intention est d'y pallier dès l'année 2017. A ce moment-là, le nouveau Règlement du personnel, s'il est accepté par le Conseil communal et la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, sera entré en vigueur et contiendra de nouvelles dispositions relatives à la durée des vacances des collaborateurs. Il en découlera que les congés de fin d'année se limiteront aux seuls jours fériés officiels et que pour le reste, les vacances seront prises sur le quota annuel à disposition de chaque collaborateur. A une ou l'autre exception près en fonction du calendrier, une permanence sera donc systématiquement assurée durant les jours ouvrables auprès de l'administration communale.

- **Administration générale – Journal "Aux 4 Coins du Mont". La Commission requiert que l'accompagnateur rédactionnel tienne informé chaque auteur d'article de toute modification.**

Tout d'abord, la Municipalité tient à rappeler que, sur les quelque 150 articles publiés dans notre journal communal au cours de l'année 2015, le problème de communication soulevé par la Commission de gestion entre l'accompagnateur rédactionnel et les auteurs n'est apparu qu'à trois ou quatre reprises. Ce problème n'est donc pas récurrent, mais il convient toutefois d'y remédier et de veiller à ce que les auteurs soient systématiquement informés lorsque leurs articles sont modifiés ou que leur parution est différée à une édition ultérieure. Dès 2016, des mesures ont été prises en coordination entre l'accompagnateur rédactionnel et le Secrétariat municipal. Ce problème peut être considéré comme réglé.

- **Bâtiments – Le hangar à machines du Collège du Mottier fait polémique de part son esthétique et se marie mal avec le reste du site. L'architecte devra donc revoir sa copie, mais que pourra-t-il faire alors que le hangar est déjà construit ?**

En ce qui concerne l'esthétique du hangar, précisons d'emblée que celle-ci ne sera pas modifiée. Le hangar est existant et il n'est pas question de le modifier voire de le remplacer par une autre structure. Toutefois, des défauts de conception ont été constatés, notamment en matière d'isolation, si bien que la structure supporte mal les températures hivernales. C'est à ce niveau-là qu'il a été demandé à l'architecte de trouver des solutions. Nous sommes en attente d'un retour de sa part à ce sujet.

- **Bâtiments – Capteurs photovoltaïques sur le toit du Mottier D. A la réception du bâtiment communal, un écran permet de visionner la production électrique instantanée de toutes les installations photovoltaïques appartenant à la Commune. La Commission suggère que ces informations soient également disponibles sur le site internet de la Commune.**

Il est d'ores et déjà prévu de faire figurer ces informations sur le futur site internet.

- **Bâtiments – Commission du Châtaignier. La Commission souhaite savoir si le rapport de la Commission Le Châtaignier, qui lui a été remis en novembre 2014, sera remis au Conseil communal.**

La Municipalité tient encore une fois à rappeler que le rapport de la Commission Châtaignier n'a jamais eu pour vocation à être transmis au Conseil communal. La Commission Châtaignier a en effet été constituée pour réfléchir à l'avenir du site et rendre un rapport à l'attention de l'exécutif, rapport qui constitue un document de travail pour la Municipalité en vue de la prise de décision. A ce propos, le rapport de la Commission a débouché sur l'établissement d'un plan directeur qui a été présenté oralement par le Syndic au Conseil communal du 9 mai 2016. La Municipalité estime donc avoir renseigné le Conseil communal dans les temps et dans les formes sur ce dossier.

- **Travaux et infrastructures – Réparation Route de Cugy / Carrefour Coppoz. Le coût de la réparation suite à l'effondrement de la chaussée due au "pousse-tube" a été réparti à 50% entre la Commune et l'entreprise responsable des travaux. Pourquoi les coûts sont-ils partagés à hauteur de 50% ?**

Ce genre d'incident fait partie des risques inhérents à ce type de travaux. C'est une des raisons de la marge pour divers et imprévus figurant dans les demandes de crédit. Dans le cas particulier, une partie des prestations supplémentaires des entreprises et des mandataires n'ont fait l'objet que d'une facturation réduite. D'autres prestations, dont la responsabilité n'est pas imputable à des tiers, sont prises en charge par le crédit de construction. Ainsi, le "partage à 50%" tel qu'évoqué par la Commission de gestion est un raccourci de langage un peu sommaire.

- **Travaux et infrastructures – Quel est le concept retenu pour la mise à l'enquête de la Route de Penau ?**

Les aménagements nécessaires ont fait l'objet d'une étude de la part de la Police administrative puis du Service des travaux et infrastructures. Suite aux remarques formulées lors de l'examen préalable des services cantonaux, une enquête publique devrait suivre conformément à la Loi sur les routes.

- **Travaux et infrastructures – Réaménagement du carrefour "Chemin du Collège – Route de Lausanne". La Commission requiert qu'un préavis soit présenté au Conseil sans délai.**

Le projet a effectivement été finalisé en 2015. Il a fait l'objet d'une enquête publique du 1er au 30 mars 2016. Le préavis relatif à l'adoption du projet et à son financement figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 27 juin 2016.

- **Espaces verts et déchets – Abattage des arbres. Une nouvelle directive obligerait la collectivité à payer l'abattage d'un arbre situé sur un domaine privé au cas où celui-ci menace le domaine public. La Commission demande à être informée sur la nature et les conséquences de la directive.**

La problématique évoquée se réfère à l'article 41 de la loi forestière (LVLFo) du 8 mai 2012, qui stipule :

« **Obligations des exploitants d'installations**

¹ Les exploitants d'installations (comme les routes, les voies ferrées ou autres installations de transport notamment soumises à concession, ainsi que les usines électriques et les installations de transport de fluides, d'énergie et de communication) ont la responsabilité de prendre, à leur charge, des mesures préventives pour protéger les usagers contre les dangers naturels.

² Ces mesures ne s'appliquent pas aux chemins forestiers de desserte, aux dessertes rurales ni aux sentiers et cheminements pédestres situés en forêt.

³ Les domaines skiables sont dans tous les cas soumis à la règle énoncée à l'alinéa premier. »

- **Population, police et écoles – Patrouilleurs scolaires. Devant la difficulté de recruter des patrouilleurs scolaires, la Commission souhaite savoir pourquoi il n'est pas envisageable, afin de garantir un meilleur niveau de sécurité des enfants et de favoriser l'intégration des requérants d'asile présents sur notre Commune, si certains d'entre eux ne pourraient pas être recrutés à cette fin ?**

La proposition de la Commission de gestion est évidemment séduisante. La Municipalité ne peut en effet que souscrire à l'idée de favoriser l'intégration des requérants d'asile par des occupations fixes ou temporaires. Toutefois, en ce qui concerne leur occupation éventuelle comme patrouilleur scolaire, nous serions confrontés à des difficultés d'ordre organisationnel qui nous font renoncer à mettre en place ce dispositif. En effet, l'activité de patrouilleur scolaire nécessite une formation. Par ailleurs, le tournus au niveau des requérants présents sur le territoire communal est permanent, si bien qu'il serait très difficile de pouvoir compter sur un personnel fixe et correctement formé, ne serait-ce que pour quelques semaines.

- **Population, police et écoles – A la lecture du rapport de la Municipalité, il ressort que nous ne disposerons plus de classes en nombre suffisant pour les élèves en niveau primaire de 1 à 6P. Quelles sont les mesures urgentes prises afin de pallier à cette carence ?**

Précisons tout d'abord que les élèves de 5 et 6P sont déjà tous scolarisés sur le site du Mottier, site destiné à n'être dévolu qu'à l'enseignement secondaire. La Municipalité est bien sûr consciente de la problématique évoquée par la Commission de gestion, raison pour laquelle elle a déjà débuté activement ses réflexions pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur

le site du Rionzi. Selon le calendrier prévu et sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal des crédits d'étude et de réalisation de cette nouvelle structure, les premières classes devraient être ouvertes pour la rentrée d'août 2017 déjà.

- **Population, police et école – Bons pour la cantine. Le système de vente des bons est obsolète. La Commission demande une proposition d'amélioration du système.**

La Municipalité réfléchit déjà à une amélioration du système. Les parents pourraient disposer d'une carte rechargeable, via une borne ou directement sur le site internet de la Commune. Ce dispositif a toutefois un coût important et il convient d'analyser au mieux quelle est la meilleure option.

- **La Commission de gestion et celle des finances demandent que les rapports respectifs de la Municipalité soient disponibles sur intranet et accessibles uniquement à ces deux commissions permanentes.**

Il sera tenu compte de cette demande.

La Municipalité vous prie de prendre bonne note de ce qui précède et remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de gestion de leur collaboration et du soin apporté à l'étude du préavis sous rubrique.

Demeurant volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jean-Pierre Sueur




Le Secrétaire
Sébastien Varrin